



Interdiction de boire durant un stage

Par Visiteur

Bonjour,

Une chef de service en maison de repos à t'elle le droit d'interdire à un stagiaire de boire quand il en a envie ?

J'explique la situation

Je suis en stage en maison de repos pour mon diplôme d'infirmier, je commence à 7h et vers 10h je vais pour me rendre dans les vestiaires rapidement pour boire (de l'eau je précise) car ma bouteille est dans mon sac aux vestiaires. Je croise la chef de service qui me demande ce que je vais faire dans l'immédiat, je lui répond que je vais boire car j'ai soif.

Elle ma donc interdit d'aller boire car les toilettes des patients n'étaient pas fini.

D'ou ma question a t'elle le droit de m'interdire de boire quand j'en ai envie ?

D'avance merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Ce n'est pas une question de droit ou d'interdiction.

Effectivement en principe vous devez respecter les temps de pause pour pouvoir vous désaltérer et quitter votre poste.

Le plus simple serait peut être de changer la bouteille d'eau de place.

Cordialement

Par Visiteur

Le problème justement c'est que je commence à 7h, je fini à 13h30 et je n'ai pas de temps de pause dans ma plage horaire.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je comprends bien mais je pense que cela relève du fonctionnement interne et du dialogue avec votre maitre de stage. Essayez de trouver un arrangement.

Cordialement